



FONCTION PUBLIQUE

FÉDÉRATION GÉNÉRALE
DES FONCTIONNAIRES
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

contact@fo-fonctionnaires.fr



COMMUNIQUE

Paris, le 2 janvier 2023

1^{er} janvier 2023 : les fonctionnaires perdent à nouveau du pouvoir d'achat !

La trêve des confiseurs aura été de courte durée.

En guise de vœux de bonne année, le gouvernement appauvrit à nouveau les agents publics dès le 1^{er} janvier !

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2023, le SMIC a été revalorisé de 1,81 % et porté à 1 712,06 euros mensuels bruts, en raison d'une inflation qui se poursuit.

Dans le même temps, le Gouvernement, par la voix du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, a décidé, de manière unilatérale, de relever l'indice minimum de traitement des fonctionnaires à 353 (+ 1 point) au lieu de revaloriser le point d'indice.

Pour la FGF-FO, ce choix gouvernemental qui devient clairement une stratégie politique après les relèvements successifs de l'indice minimum de traitement d'octobre 2021, janvier 2022 et mai 2022, est inacceptable.

Le gel du point d'indice entraîne par ailleurs des futures pensions plus faibles à l'heure où le gouvernement veut imposer une contre-réforme par le recul de l'âge de départ à la retraite que FO condamne et rejette.

En relevant le seul indice des agents qui seraient passés sous le SMIC, le gouvernement laisse des millions de fonctionnaires subir cette nouvelle inflation de 1,81 % pour 2023. Le tout sans oublier que l'inflation de 6,2 % de 2022 n'a pas été compensée car le point d'indice n'a été revalorisé que de 3,5 % à compter du 1^{er} juillet 2022.

Le gouvernement lui-même le reconnaît en affirmant que seuls un peu plus de 400 000 agents bénéficieront de cette mesure, laissant ainsi 5,3 millions d'agents perdre à nouveau du pouvoir d'achat. Pouvoir d'achat qui devrait encore se dégrader avec la fin de certains boucliers sur l'énergie dans les prochaines semaines.

Pour la FGF-FO, il y a urgence à ouvrir immédiatement de réelles négociations salariales dans la fonction publique notamment par l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice et l'amélioration de la grille indiciaire.

Continuer cette politique salariale de gel de la valeur du point d'indice et d'écrasement de la grille indiciaire serait une faute.